

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

ELECTRICIEN-AUTOMATICIEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 21 80 15 S 20 D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

ELECTRICIEN-AUTOMATICIEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'électricien-automaticien chargé, dans le respect du R.G.I.E., du Code du Bien-être au travail et/ou du R.G.P.T.,

- ◆ de monter, modifier, régler ou entretenir des équipements automatisés à partir de cahiers des charges, de plans mécaniques, de schémas électriques ou de documents "constructeur" ;
- ◆ d'intervenir à divers degrés dans les domaines de l'électrotechnique, l'automatisation, la régulation, la pneumatique et l'hydraulique ;
- ◆ d'échanger des informations à caractère technique.

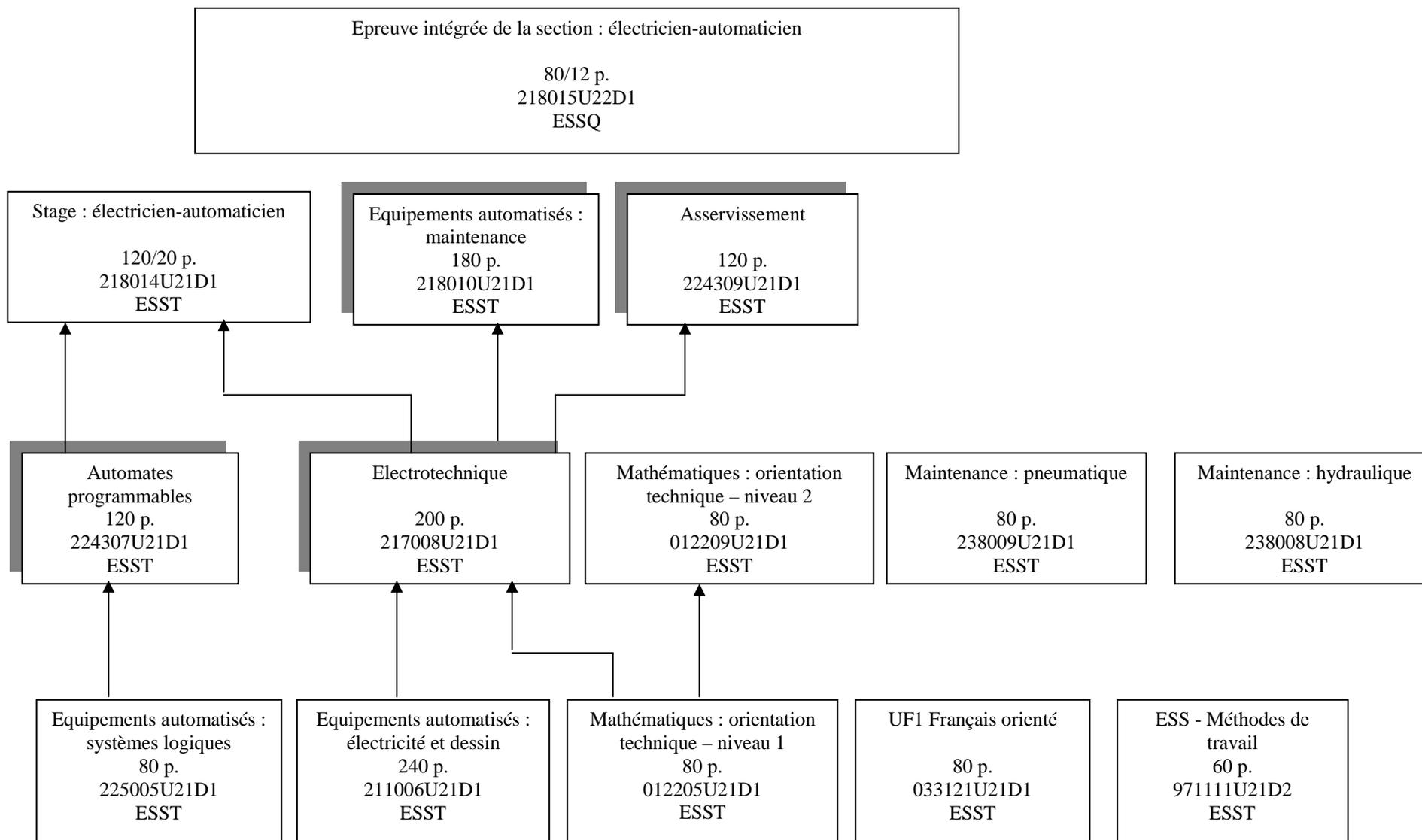
Le profil professionnel, annexé à ce dossier, a été approuvé par le conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale sur base des recommandations de différents experts du secteur.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités de formation (2) (5)	Code des unités de formation (2) (5)	code du domaine de formation	U.F. déterminantes	Nombre de périodes (2)
UF1 Français orienté	ESST	033121U21D1	001		80
ESS - Méthodes de travail	ESST	971111U21D2	903		60
Mathématiques : orientation technique – niveau 1	ESST	012205U21D1	001		80
Mathématiques : orientation technique – niveau 2	ESST	012209U21D1	001		80
Equipements automatisés : systèmes logiques	ESST	225005U21D1	205		80
Maintenance : pneumatique	ESST	238009U21D1	205		80
Maintenance : hydraulique	ESST	238008U21D1	205		80
Equipements automatisés : électricité et dessin	ESST	211006U21D1	205		240
Automates programmables	ESST	224307U21D1	205	X	120
Electrotechnique	ESST	217008U21D1	205	X	200
Asservissement	ESST	224309U21D1	205	X	120
Equipements automatisés : maintenance	ESST	218010U21D1	205	X	180
Stage : électricien-automaticien	ESST	218014U21D1	205		120/20
Epreuve intégrée de la section : électricien-automaticien	ESSQ	218015U22D1	205		80/12

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1600
B) nombre de périodes professeur (2)	1432

3. MODALITES DE CAPITALISATION :



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'électricien-automaticien spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

ELECTRICIEN-AUTOMATICIEN

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 8 mai 2003.

ELECTRICIEN-AUTOMATICIEN

I. CHAMP D'ACTIVITE

L'électricien-automaticien¹ est un technicien chargé de monter, modifier, régler ou entretenir des équipements automatisés à partir de cahiers des charges, de plans mécaniques, de schémas électriques ou de documents « constructeur ».

Il est capable d'intervenir à divers degrés dans les domaines de l'électrotechnique, l'automatisation, la régulation, la pneumatique et l'hydraulique.

Pour accomplir ces différents travaux, il doit respecter le R.G.I.E, les règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Il est capable de s'adapter à l'évolution technologique.

C'est également une personne de communication apte à échanger des informations à caractère technique.

II. TÂCHES

- Utiliser adéquatement le vocabulaire technique de base ;
- lire et interpréter des plans et des schémas électriques, électroniques, pneumatiques/hydrauliques, électropneumatiques/électrohydrauliques ;
- établir des schémas simples mécaniques, électriques et électroniques en respectant les normes et la symbolisation ;
- utiliser et mettre en œuvre des composants selon les contraintes liées à leur technologie et leur implémentation dans l'application (composants actifs et passifs) ;
- analyser le fonctionnement de l'installation, de l'interaction entre les différents organes et en déduire un schéma de principe ou un schéma-bloc ;
- réaliser des entretiens en respectant les notices de maintenance ;
- effectuer des mesures dans les installations électriques et électroniques ;
- effectuer des réglages sur des boucles de régulation et sur les systèmes de commande suivant les consignes ;
- localiser les dysfonctionnements de façon méthodique et participer au dépannage ;
- démonter, remplacer et remonter des éléments d'un équipement automatisé ;
- assurer la planification du travail à réaliser : préparer et sélectionner les outils, appareils de mesure et pièces de rechange nécessaires ;
- respecter les consignes de sécurité et d'hygiène conformément aux règlements en vigueur ;
- assurer le suivi des dossiers techniques des équipements automatisés.

III. DEBOUCHES

L'électricien-automaticien pourra exercer son activité dans les ateliers, bureaux d'études, chantiers, laboratoires :

- des entreprises industrielles,
- du secteur des biens d'équipements,
- des institutions et entreprises publiques.

¹ Le masculin est utilisé à titre épicène.